



COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

INFORMATIONS MUNICIPALES

MARS 2019

N° 3

PERMANENCES SECRETARIAT

TARCENAY :

Lundi de 17 h 00 à 19 h 00

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 13 h 00 à 16 h 30

Samedi de 8 h 30 à 10 h 30

Tél : 03-81-86-78-88

Mail : mairie.tarcenay@orange.fr

FOUCHERANS :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 00

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Tél : 03-81-86-78-57

Mail : mairie.foucherans25@gmail.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Mardi, Mercredi et Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi de 10 h 45 à 11 h 45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

CONVENTION CHANTIERS DEPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION (CDEI)

Le Maire propose de renouveler la convention établie avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion pour l'entretien des espaces verts de la commune (tonte, débroussaillage...). Il est proposé de cumuler les journées qui étaient prises en compte par les 2 anciennes communes. Ainsi la convention porte sur 35 jours d'intervention pour l'année 2019 étant précisé que seules les journées effectuées sont facturées.

Les coûts journaliers d'intervention sont de 480 € pour la tonte et 410 € pour les travaux divers.

Après en avoir délibéré, M. Jacques MONIOTTE ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec les CDEI pour l'entretien des espaces verts communaux.

ACHAT FONCIER A MMES BOUDET ET BATAILLARD

M. Jacques MONIOTTE précise au Conseil Municipal que suite à la réalisation des trottoirs par la Communauté de Communes (CCPO), rue du Château d'Eau à Foucherans, une partie avait été réalisée sur les propriétés de Mmes BOUDET et BATAILLARD.

Le document d'arpentage a été établi par le cabinet COQUARD et qu'il convient d'autoriser le Maire à signer les actes notariaux correspondants. Cette acquisition porte sur 5 m² (3 m² pour Mme BOUDET et 2 m² pour Mme BATAILLARD) au prix d'achat de 15 € le m², charges notariales à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette régularisation foncière.

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU PRALOT A FOUCHERANS

Le lotissement du Pralot a fait l'objet d'un permis d'aménager en avril 2009. En août 2013, la station de refoulement, le réseau d'assainissement et l'éclairage public ont fait l'objet d'une décision de transfert.

La voirie (chaussée et trottoirs) a été réalisés en mai 2018. L'indivision CLEMENT, par lettre en date du 12 janvier 2019 demande le transfert de la voirie dans le domaine public. Tous les plans de recollement ont été fournis et une réception a été faite en présence de M. Jacques MONIOTTE.

Après avoir délibéré, M. Daniel CLEMENT ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal accepte ce transfert dans le domaine public et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce transfert.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Commission des Impôts

Suite aux propositions faites par la municipalité, le Directeur des Finances Publiques a retenu les membres désignés ci-après pour constituer la Commission des Impôts :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Christophe FAIVRE-PIERRET	Mme Isabelle LEFEBVRE
Mme Karine LEPOIRE	M. Jean-Luc CORBET
M. Jean-Pierre MASSON	Mme Elisabeth MONIOTTE
M. Emmanuel LACOMBE	M. Michel DARTEVEL
M. Joël MENETRIER	M. Claude CLEMENT
M. Gilles OUDET	M. Patrick DONIER

❖ Devis pour réaliser le marquage au sol sur les deux villages

Il convient de faire une campagne de marquage au sol sur les chaussées des 2 villages. M. Jean-Luc CORBET et Mme Anne HENRY établiront les zones concernées et demanderont des devis pour réaliser ce travail de peinture à base de résine pour une meilleure durabilité sur les supports en enrobé et de la peinture simple sur les supports en bi-couche.

❖ Fermeture de classe

M. Jacques MONIOTTE, en qualité de Président du Syndicat Intercommunal Education 2000, informe le Conseil Municipal que l'école intercommunale du Plateau de Tarcenay bénéficiera toujours de 10 postes d'enseignants à la rentrée 2019. Aucune modification n'est donc envisagée dans l'immédiat.

❖ Déplacement du bâtiment « poids public » actuellement servant d'abri bus

M. Patrice PRETOT présente au Conseil Municipal les démarches entreprises pour le démontage et le remontage de l'abri bus de Tarcenay vers le cimetière.

- Démontage et remontage envisagé par des bénévoles : le nombre d'heures de travail étant très important, cette solution n'est pas envisageable.

- Démontage et remontage par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) : le devis s'élève à 12 000 €.

Un devis complémentaire sera demandé à une entreprise de maçonnerie.

Après débat, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur principe de la réinstallation de cet abri : 3 votes contre – 2 abstentions – 18 votes pour.

❖ Devis mobilier

Un devis pour l'achat de tables et de chaises pour renouveler le mobilier de la salle de conseil a été demandé. Il s'élève à 4 396.70 €. Accord donné pour cet achat.

❖ Etude de faisabilité pour travaux sur le village de Foucherans

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche engagée auprès du SYDED (SYndicat D'Energies du Doubs) afin d'engager une étude de faisabilité, avec demande de devis, pour l'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, télécom) sur le village de Foucherans (centre du village et rue de Bonnevaux).

❖ Transmission des cahiers de doléances en préfecture

Le Maire informe le Conseil Municipal que les cahiers de doléances ouverts en mairie ont été transmis au service compétent de la préfecture.

INFORMATIONS GENERALES

DATES A RETENIR

👉 **samedi 23 mars 2019 à 20 h 30 : Le chœur d'hommes « Chœur de Lou(v)e avec le chœur d'enfants « Si on chantait ?... » chanteront à l'église de Tarcenay et la recette sera au profit du Téléthon 2019**

👉 **Vendredi 29 mars 2019 à 19 h 30 : Assemblée Générale de l'association l'Etoile de Foucherans à la salle polyvalente de Foucherans**

👉 **du 3 au 7 avril 2019 : Opération BRIOCHES**

Comme tous les ans, l'ADAPEI section d'Ornans, organise son opération Brioches.

Les fonds collectés permettent de contribuer à l'amélioration du quotidien des personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes.

La commune de Tarcenay-Foucherans s'associe à cette opération et vous invite à accueillir avec bienveillance et générosité les personnes chargées de la distribution sur nos deux villages.

Pour la section locale d'Ornans, cette opération existe depuis 48 ans et concerne 550 bénévoles sur 55 communes.

👉 **Dimanche 7 avril 2019 à 9 h 00 : le collectif « LES PIEDS SUR TERRE » de l'Association Espérance de Tarcenay vous donne rendez-vous devant l'église de Tarcenay (retour à 11h30) pour une conférence-promenade (des lieux inattendus, des anecdotes savoureuses, des rencontres improbables) sur le thème de l'approvisionnement en eau à Tarcenay de 1700 à 1900.**